

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE MERVILLA

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 14 MAI 2024

Une réunion publique a été organisée avec l'appui technique du Sicoval le 14 mai 2024. Elle a été annoncée par les moyens de communication habituels de la commune.

CAMPAGNE N° 18 : RÉUNION PUBLIQUE INFO. P.L.U. Farmer (campagne\_terminee.php)

@ Message

Bonjour à toutes et à tous.  
Je vous informe qu'une réunion publique sera organisée en mairie de Mervilla, salle du conseil, le **14 mai prochain à 19 h 30**, afin de vous présenter les grandes lignes de notre futur Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ou nous pourrions en débattre avant sa validation.  
Bonne journée à vous tous.  
Gérard GARDELLE, maire

Listes de diffusion

[ Contacts non classés ] [ Vie du village ] [ Conseil Municipal ] [ Réseaux de distribution ] [ Risques météorologiques ] [ Circulation, stationnement ] [ Transports ] [ Sécurité ]

Localisation par commune

[ -AUTRE- ] [ MERVILLA ]

📌 Campagne terminée

Créée le :	2024-04-26 10:28:25
Modifiée par :	31340adm
Validée par :	31340adm
Planifiée :	Non, envoi immédiat
Début :	2024-04-26 10:28:56
Fin :	2024-04-26 10:29:10
Destinataires total :	93

Alerte de la commune annonçant la tenue de la réunion publique

**MERVILLA**

Accueil Notre village Vie municipale Vie Pratique Démarches Administratives Rechercher

**En 1 clic**

- Notre Village
- Transports
- Numéros d'urgence
- Démarches en ligne

**Accueil**

**PLU**  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
Enquête Publique  
Une enquête publique sur la rédaction du futur Plan local d'urbanisme de la commune de Mervilla se tiendra le 14 mai à 19h30 dans la salle du Conseil... Lire la suite

**Coordonnées Mairie**

Mairie de Mervilla  
7 chemin de l'église  
31320 MERVILLA  
09.61.35.44.88  
mairie@mervilla.fr

**Horaires d'ouverture au public :**

Lundi	9:00-12h30, 13:00-15:30
Mardi	9:00-12h30, 13:00-17:30
Mercredi	Fermée
Judi	9:00-12:30, 13:00-17:30
Vendredi	9:00-12:30, 13:00-15:30

Calcul des cookies 8

Extrait du site internet de la commune annonçant la tenue de la réunion publique

La réunion qui a réuni une vingtaine de personnes pendant 1h30 environ a permis de faire une présentation (disponible sur le site internet de la commune) du rôle du PLU, des principaux enjeux issus du diagnostic, du projet de PADD comme réponse aux enjeux et de la traduction réglementaire de ce PADD dans les règlements et les OAP.



COMMUNE DE  
MERVILLA



ELABORATION DU  
PLAN LOCAL  
D'URBANISME

14 mai 2024

RÉUNION PUBLIQUE



Extrait du support de présentation

La réunion a été suivie d'une séance de questions/réponses. Les interventions étaient des interrogations ou des demandes de précisions sur le projet de PLU, qui ne remettent pas en cause le projet de PLU de la commune.

De nombreuses remarques ont concernées la sécurisation des axes routiers (route des crêtes ou de Rebigue) qui sont difficilement praticables du fait de leur dangerosité. Ces axes sont indirectement concernés par le PLU puisqu'ils sont de compétence départementale. Des discussions régulières ont lieu avec les services du département sur ces questions. Des emplacements réservés sont prévus dans le zonage pour indiquer cette volonté de sécurisation.

D'autres questions concernaient l'assainissement et les limites posées par le fait qu'il n'y ait pas d'assainissement collectif sur la commune. Les nouveaux logements devront avoir un assainissement autonome, en extension ou en division parcellaire.

Des questions ont aussi été formulées autour de la densification : la commune a choisi, malgré les demandes de la DDT, de maintenir un zonage à la parcelle pour ne pas léser les propriétaires de celles-ci.

Quelques remarques ont été faites sur des terrains particuliers pour comprendre leur classement dans le zonage. Certaines demandes ne peuvent avoir d'issue favorable en lien avec les retours des services de l'Etat dans le cadre de l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU).

L'OAP, demandée par l'Etat, a aussi suscité des questions sur le nombre et le type de logements prévus. Le projet fixe les grands principes de la future opération (de 12 à 15 logements regroupés par plots, parking et espace public en entrée d'opération, intégration partielle du parking de la mairie dans la réflexion globale, opération en deux phases) mais ne dessine pas encore précisément les bâtiments. Un règlement (de lotissement ou équivalent) pour cette opération est souhaité par la commune. L'assainissement de cette opération est prévu au nord du secteur selon des modalités à préciser par l'aménageur.

Les participants demandent si les documents seront disponibles. La commune n'y est pas opposée mais avertit que les remarques ou contributions devront, pour être prises en compte, être faites dans le registre mis à disposition en mairie ou dans le cadre de l'enquête publique après l'arrêt du PLU.